

AR Prefecture

016-200054047-20220328-2022_03_28_12-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame la Préfète de la Charente sur le montant de l'indemnité représentative de logement au titre de l'année 2021.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

